

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 961/CAB prononçant l'ouverture d'aérodromes à usage restreint en Côte Française des Somalis''

n° 961/CAB

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
30 juin 1964

Numéro JO
n° 7 du 01/08/1964

Date du numéro
1 août 1964

TEXTE INTÉGRAL

L'article 1er de l'arrêté n° 925 du 22 juillet 1963 est annulé et remplacé par les dispositions suivantes : « Article 1er nouveau. — Les aérodromes d'intérêt local désignés ci-après : < Tadjourah ; <<Obock ; < Randa ; « Moulhoule ; <Dorra; Dikhil ; « Ali-Sabieh ; « Yobok:i ; « As-Eyla, sont ouverts provisoirement à la circulation aérienne en tant qu'aéradromes à usage restreint réservés exclusivement aux appareils monomoteurs et bimoteurs d'un poids total inférieur a six tonnes. »